



L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/266

Givrins, décembre 2025



LE MOT DE LA SYNDIQUE

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, contribuent chaque jour au bien-être de notre communauté.

Merci à celles et ceux qui veillent sur nous, qui s'engagent, qui donnent de leur temps, de leur énergie ou simplement de leur sourire. Vos gestes, parfois discrets, rendent notre commune plus solidaire, plus chaleureuse et plus vivante. Grâce à vous, Givrins demeure un endroit où il fait bon vivre.

Chaque nouvelle année prévoit son lot de changements. Ces évolutions, parfois attendues, parfois inédites, nous inviteront à avancer ensemble, avec confiance et esprit d'unité. Je suis convaincue que la force de notre commune réside dans notre capacité collective à rester soudés, solidaires et ouverts aux défis comme aux opportunités qui s'offriront à nous.

En cette période de Fêtes, je vous souhaite de précieux moments auprès de ceux que vous aimez, dans la chaleur du partage, la douceur du repos et l'élan du renouveau.

J'adresse également une pensée sincère à celles et ceux qui traversent une période plus difficile : que cette saison leur apporte réconfort et lumière.

R. Zellweger, Syndique de Givrins

VENTE DES SAPINS DE NOËL

La traditionnelle vente des Sapins de Noël aura lieu dans la forêt au « Pré-de-la-Maison » (*en haut de la route de la Bellangère, prendre à gauche, sur le chemin du Pré-de-la-Maison*)

le samedi 13 décembre 2025, de 09h00 à 11h00.

Venez choisir votre sapin sur pied. Il vous en coûtera CHF 25.- pour un sapin coupé à la minute par un solide bûcheron du Groupement forestier « La Colline ».

Le vin chaud et le jus de pomme vous seront servis sur place !



COUPE DE L'ARBRE DE LA MUNICIPALITE

Une jolie coutume du 17^{ème} siècle qui perdure à Givrins...



Samedi 27 décembre 2025, dès 15h30, la Municipalité donne rendez-vous à toute la population devant l'Auberge communale « Au Sapin », afin de débiter le foyard qu'elle aura abattu le matin même ! Vous avez la possibilité de faire une mise sur le bois débité. Le bois vous sera livré à domicile et l'argent récolté sera versé, cette année, au Nyon-St-Cergue Rétro, en mémoire de M. Denis Sippel.

Cette manifestation a lieu par tous les temps.

FENÊTRES DE L'AVENT

| Date | Hôte(s) | Lieu | Heure |
|-------|--------------------------------|-------------------------------------|-------------|
| 01.12 | Municipalité | Rte de la Bellangère 6 | 18h00-19h30 |
| 05.12 | I. et J-L. Demand | Rte de Genolier 15 | Dès 17h00 |
| 06.12 | Boulangerie Marius | Rte de la Scie 1 | 14h00-16h00 |
| 07.12 | Paroisse | Temple de Givrins | 18h00-19h30 |
| 09.12 | Familles Bruch et Scheidegger | Rte de la Gare 7b | 18h30-20h00 |
| 10.12 | Familles Bechtel et Pradervand | Ch. du Pont-de-Terre 2 | 18h30-20h00 |
| 12.12 | Familles Monney et Limat | Rte de la Bellangère 22 | 18h30-20h30 |
| 13.12 | Famille Boutin | Ch. de la Feuilleuse 1 | 18h00-20h00 |
| 14.12 | R. Zellweger et A. Gorka | Ch. En Chanay 12 | 18h00-20h00 |
| 15.12 | Jeunesse de Givrins | Rte de Genolier, au Caveau | Dès 18h30 |
| 17.12 | GAG | Rte de la Bellangère, grange à foin | Dès 18h00 |
| 18.12 | Chœur d'hommes L'Avenir | Rte de Genolier, au Caveau | 18h30-20h30 |
| 19.12 | C. + C. Nardone | Ch. des Oiseaux 7 | 18h00-20h00 |
| 22.12 | M. Reichert | Rte de Genolier 3 | Dès 17h30 |



AUBERGE COMMUNALE « AU SAPIN »

Festivités de fin d'année

Les tenanciers actuels de l'auberge communale, vont cesser leur activité après 21 ans passés dans notre village. Après toutes ces années de présence, de passion, de saveurs et de générosité, Nathaly Michaud et Jean-Claude Julliat tourneront une page importante de leur histoire et de celle de notre auberge communale le 31 décembre prochain.

Pour marquer cette étape et célébrer comme il se doit leur formidable engagement, ils vous invitent à partager une grande fête de fin d'année, placée sous le signe de la convivialité, de la gratitude et de la bonne humeur.

Le 31 décembre, retrouvons-nous pour célébrer ensemble la nouvelle année et rendre hommage aux 21 années que ce couple a consacrées à Givrins.

Au programme : musique, raclette, risotto, et quelques verres de bon vin pour accompagner cette soirée chaleureuse.

Cela fait bien trop longtemps que notre village n'a pas vibré au rythme d'une fête du nouvel an... Alors profitons de cette occasion pour nous retrouver, partager un moment inoubliable et offrir à Nathaly et Jean-Claude le plus beau des « au revoir » après deux décennies au cœur de notre communauté.

Venez nombreux pour célébrer, remercier et débiter ensemble une nouvelle année pleine d'élan et de convivialité !

Et ensuite... ?

La Municipalité souhaite rafraichir l'établissement avant l'arrivée de nouveaux gérants. L'auberge communale sera ainsi fermée pour travaux dès le 1^{er} janvier 2026. Après une rénovation légère, la Municipalité prévoit de rouvrir l'auberge communale dans le 2^e trimestre 2026.

Nous souhaitons maintenir une auberge villageoise où la convivialité sera le maître mot. Nous allons faire appel à candidature afin de trouver un tenancier disposé à reprendre une auberge communale.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez une personne intéressée à reprendre une auberge villageoise, n'hésitez pas à contacter le Municipal en charge du dossier, M. Cédric Nardone, par courriel à c.nardone@givrins.ch ou par téléphone au 079 920 12 71.





JEUNESSE DE
GIVRINS

SOUPER RACLETTE

Vendredi 5 décembre 2025

Caveau ouvert dès 21h

Samedi 6 décembre 2025

Souper raclette dès 19h

30.- par personne

À la Grande salle de Givrins

Réservations au 078 722 15 01

jusqu'au 3 décembre

CONSEIL COMMUNAL

Décisions de la dernière séance du mardi 7 octobre 2025

Préavis 41/2025

Relatif à l'arrêté d'imposition 2026

➔ Approuvé après amendement



LE POSTE MOBILE – LA GENDARMERIE A VOTRE PORTE

Vendredi 5 décembre 2025 – Le matin – Poste mobile 1



Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

postmobile1.gdm@vd.ch
079 220 24 72

postmobile2.gdm@vd.ch
079 808 50 18

NEZ ROUGE

Fidèle au poste, Rodolphe, notre petit renne au nez rouge préféré, a célébré cette année ses 33 années d'activité à Genève.

Ne pas oublier que c'est une idée toute simple qui est à l'origine du « concept Nez Rouge » et de notre histoire. Une idée à la fois simple, symbolique et concrète, qui nous a permis et nous permettra encore de faire un petit bout de chemin.

Nous souhaitons réduire le nombre d'accidents de la route causés par la conduite avec des facultés affaiblies (fatigue, alcool, drogues, médicaments, etc.). Notre action fait parler d'elle et sensibilise la population aux risques que représentent la conduite avec des facultés affaiblies.

Nez Rouge prône le principe du « conducteur désigné » : au sein d'un groupe.

Une récente étude, 2021, démontre que plus du 50% des personnes qui ont pratiqué Nez Rouge, bénévoles et usagers, vont modifier leurs habitudes de déplacements.

Notre mission : prévenir les accidents de la route en accompagnant, gratuitement et dans leur propre voiture, les personnes dont les facultés sont diminuées par l'alcool, la fatigue ou pour toute autre raison.

Alors n'hésitez plus, pendant notre période d'activité, de nous appeler.

En dehors de notre période d'activité, pensez à vous organiser afin que vos trajets soient toujours effectués en toute sécurité.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES DES PINS ET DES CEDRES

Les papillons appelés les processionnaires du pin redoublent d'activité dans la région lémanique depuis les années 1980. Les nids gris argentés qu'ils tissent dans les couronnes des pins se remarquent particulièrement bien. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé de mettre à jour la législation à ce sujet et a prononcé un arrêté en date du 7 décembre 2005 qui stipule que :



« Tous les nids dans les endroits destinés à l'accueil du public (...), dans les jardins et dans les parcs doivent être coupés et détruits par le feu. Les communes sont chargées d'appliquer cet arrêté. » Dès lors, nous demandons à chaque propriétaire concerné d'effectuer l'éradication des nids jusqu'au 31 janvier 2026. »

Pour rappel, les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer de graves troubles ou des réactions allergiques violentes.

Passé le délai du 31 janvier 2026, nous effectuerons un contrôle et si nécessaire entreprendrons les travaux d'élimination aux frais des propriétaires concernés.

En cas de nids difficiles d'accès ou de problèmes, le service forestier reste à votre disposition pour toute information au **076 362 11 89**.

DENEIGEMENT DES ROUTES COMMUNALES ET DES CHEMINS PRIVES

La chaussée et les trottoirs doivent rester libres, y compris autour de la place face au poids public, au croisement de la route des Marettes et de la route de la Scie, ceci tout au long de l'année. La commune, ainsi que le responsable du déneigement, déclinent toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait survenir suite au mauvais stationnement d'un véhicule. La Municipalité se réserve le droit de sanctionner si ces directives et la signalisation ne sont pas respectées.

En cas de fort enneigement et d'incapacité momentanée de rejoindre le haut de la route de la Bellangère, les véhicules peuvent être stationnés sur le parking du collège « Les Grands Records » en face de la gare ou au « Pré de Gym » en face du temple. Il convient **d'éviter absolument de laisser tout véhicule dans le virage « En Verdun »** (en-dessous de la croisée de la route de la Bellangère et de la route de Sodome).



CIRCULATION ROUTIERE – BACS DE SEL A NEIGE



Chaque hiver, plusieurs bacs de sel à neige sont déposés aux endroits habituels. Le sel est prévu pour une utilisation **sur le domaine public uniquement**, afin de rendre l'endroit praticable. Utilisez-le à bon escient !

Quant à notre Service de voirie, il met tout en œuvre pour dégager routes et trottoirs le plus rapidement possible. N'étant cependant pas en mesure de se multiplier, il ne peut pas déneiger partout en même temps. Merci de votre compréhension.

Piétons ; attention ! Pour éviter les chutes, portez des chaussures offrant un bon maintien et munies de semelles crantées ! Vous aurez un meilleur équilibre et parviendrez à destination en toute sécurité.

RECENSEMENT DES CHIENS AU 1^{er} JANVIER 2026

Nous vous rappelons l'art. 9 de la loi sur la police des chiens :

« Tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal ;
- b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur ;
- c) tout changement d'adresse ;
- d) le décès de son animal ».



Pour les nouveaux chiens qui n'ont pas été recensés en 2025, nous vous prions de bien vouloir venir l'annoncer avec le carnet de vaccination d'ici au 1^{er} mars 2026 à l'Administration communale, pendant les heures d'ouverture.

CAMPAGNE DE PORTE-A-PORTE

La commune informe ses habitants qu'une campagne de porte-à-porte est en cours sur le territoire communal jusqu'au 21 décembre 2025, menée par la société Lazoona AG au nom de l'organisation Quatre Pattes. Cette démarche est officielle et il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant cette initiative. Pour toute question, vous pouvez contacter directement Lazoona AG.

FERMETURES – HORAIRES DURANT LES FÊTES

MARIUS

BOULANGERIE & PATISSERIE

MARIUS – Boulangerie & Pâtisserie (tél. : 022/369.13.42)

E-mail : marius@marius-patisserie.ch – Site internet : www.marius-patisserie.ch

N'oubliez pas de passer commande pour vous régaler durant les Fêtes !

Ouverture : mardi 23 et mercredi 24 décembre 2025 7h00 – 16h00
du jeudi 25 au mercredi 31 décembre 2025 7h00 – 14h00

Fermeture : du jeudi 1^{er} au samedi 3 janvier 2026 inclus.

Réouverture : dès le jeudi 4 janvier 2026 aux horaires habituels.

**Fenêtre de l'Avent : vendredi 6 décembre 2025, entre 14h00 et 16h00,
avec la présence du Saint-Nicolas**

ADMINISTRATION – MUNICIPALITE – DECHETS

Le guichet de l'administration communale sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026. Réouverture aux horaires habituels dès le lundi 5 janvier 2026.

La Municipalité siègera pour la dernière fois en 2025 le lundi 15 décembre. Elle reprendra sa première séance de l'année 2026 le lundi 5 janvier, à 19h30.

Ramassage des ordures ménagères : le lundi 22 décembre 2025 et le lundi 31 décembre 2025, aux heures habituelles. Nous vous rappelons que le dépôt des sacs se fait le jour du ramassage, avant 09h00. **Pas de dépôt la veille !**

Déchetterie : Ouverture aux horaires habituels durant les Fêtes de fin d'année.

La Municipalité a le regret de faire part du décès de **Mme Ariane Rathgeb**, ancienne collaboratrice, survenu le 13 novembre 2025.

Ariane a dédié plus de 30 ans de sa vie à l'administration communale, marquant profondément ceux qui l'ont côtoyée par son caractère affirmé et son engagement constant. Toujours prête à rendre service, elle a su tisser des liens solides avec les Copons et laisser une empreinte durable dans notre communauté.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches en cette période de deuil.



NAISSANCES

Bienvenue à :

- Valentine **Rodrigues da Silva**
Née le 20 septembre
- Charlotte **Mahieu**
Née le 21 septembre

DECES

Chaleureuses pensées à la famille et amis de :

- André **Auberson**
Décédé le 14 sept.



Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins

Tél. 022/369.90.20

Courriel : greffe@givrins.ch

Site internet communal : www.givrins.ch